



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FICHE D'INFORMATION

A transmettre au SDANC ou au SPANC

Conformément aux dispositions de l'article 63 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, qui modifie l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique

Cette transmission à titre de simple information pourra se faire par tout moyen, notamment :

- Par mail :
- Par courrier :

NOTAIRE

Je soussigné(e), Me
notaire, exerçant sur la commune de
informe de la vente suivante

DATE DE LA VENTE :

IDENTIFICATION DU BIEN VENDU

Adresse postale :
Références cadastrales : N° de parcelle : - Feuille - Section
Si possible, Référence abonné (ou Id abonné) figurant sur le compte-rendu du SDANC :

NOM ET ADRESSE DE L'ACQUEREUR

Civilité, NOM et Prénom :
Adresse de correspondance :

Fait le :